

Conditions Générales d'essai Kleos

Définition

Application : désigne le logiciel de gestion et de production «Kleos» destiné aux cabinets d'avocats et utilisé par les Utilisateurs Finaux du Client.

Testeur : désigne la personne physique ou morale qui s'engage selon les conditions générales d'essai Kleos.

Période d'essai

Durant une période d'essai (ci-après "**Période d'essai**"), Wolters Kluwer octroiera au Testeur une licence pour l'Application et fournira les services connexes.

Durée et fin

La Période d'essai est limitée à une période de 1 (un) mois. Toute prolongation automatique et tacite de la Période d'essai est explicitement exclue.

Si le Client souhaite prolonger son usage de l'Application, un bon de commande distinct sera établi pour passer sur un abonnement Kleos.

Analyse des données d'utilisation

Suite à l'essai de Kleos, Wolters Kluwer sera autorisé à enregistrer les données relatives à l'utilisation de l'Application par le Testeur.

Le Testeur accepte que les données susmentionnées seront utilisées uniquement dans le cadre de :

- a) l'essai ; et
- b) afin d'établir une proposition de contrat de concession de droit d'utilisation de l'application Kleos adaptée aux besoins du Testeur.

Suspension et résiliation du droit d'utilisation

Wolters Kluwer peut, pour des motifs valables, suspendre unilatéralement le droit d'utilisation, restreindre l'utilisation ou refuser totalement ou partiellement l'accès à l'Application, et ce à titre temporaire ou définitif, en cas de :

Violation de l'usage correct de l'Application, l'appréciation étant laissée à la discrétion de Wolters Kluwer. Toute objection peut être émise par le Client dans un délai de 30 jours après notification par Wolters Kluwer à l'adresse : support.kleos@wolters-kluwer.fr

À l'issue de la Période d'essai, Wolters Kluwer s'engage à transférer au Testeur l'ensemble des données que le Testeur fait héberger en exécution des présentes conditions générales si :

- A. Le Testeur en fait la demande écrite, cette restitution des données au Testeur se fera :
 - a. dans un format de fichier standard : MS SQL Server pour les données (dossiers, contacts, agenda, diligences...) et arborescence de répertoires pour les documents présents dans les dossiers
 - b. aux tarifs en vigueur à ce moment-là.
- B. Le Testeur signe un contrat de concession de droit d'utilisation de l'application Kleos

Dans le cas A et le cas B, le Testeur accepte que les données et paramètres enregistrés sur l'Application soit restitués en l'état. Les données de facturation et de règlements ne seront plus modifiables.

Si le Testeur ne demande pas la restitution des données ou ne conclut pas de contrat de concession de droit d'utilisation de l'application Kleos, Wolters Kluwer **détruit définitivement** les données précitées **1 (un) mois après la fin de la Période d'essai**.